



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations

Question écrite n° 7070

Texte de la question

M. Renaud Donnedieu de Vabres appelle l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur la situation des parents dont l'un des enfants suit un apprentissage. A l'heure où le Gouvernement veut promouvoir la formation professionnelle, il semble important de permettre aux familles de soutenir les enfants qui ont choisi cette filière. Or, lorsqu'un apprenti atteint l'âge de dix-huit ans, et qu'il perçoit plus de 50 % du SMIC, les parents perdent automatiquement le bénéfice des allocations familiales. Ce système est regrettable dans la mesure où la rémunération de l'apprenti ne permet pas une totale autonomie financière et que ses parents ne disposent plus des aides de l'Etat. Il lui demande dans quelle mesure ce régime pourrait être révisé afin de promouvoir efficacement l'apprentissage auprès des jeunes et de leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Donnedieu de Vabres](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7070

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille et enfance

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4401

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)